

Division des Ecoles  
Bureau vie scolaire, moyens du 1<sup>er</sup> degré et partenariats  
DE1

Affaire suivie par :  
Julien BEAUCOURT  
Gestionnaire

Tél : 03 87 38 63 60  
Mél : [ce.dsden57-de1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dsden57-de1@ac-nancy-metz.fr)

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1

à

Mesdames les maires

Messieurs les maires

Metz, le

**16 OCT. 2023**

Mesdames les maires, messieurs les maires,

Depuis la rentrée 2021, sur le fondement du décret n°237-1108 du 27 juin 2017 (article D.521-12 du Code de l'Éducation), vous bénéficiez d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire. Cette dérogation arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2023/2024, il s'agit de formuler une nouvelle demande.

Vous pouvez :

- demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une durée maximale de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires ;
- adopter le cadre général, tel qu'il est défini par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Je vous invite à compléter le projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 (document 1) et de l'accompagner des pièces justificatives suivantes :

- la délibération du conseil municipal ou du conseil syndical dans le cas où la compétence scolaire a été transférée à un syndicat scolaire ;
- le procès-verbal de(s) conseil(s) d'école avec résultat du vote.

Ces documents devront parvenir à **l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de votre circonscription pour le 15 mars 2024 au plus tard.**

Il vous appartient de consulter, en cas de transport scolaire, l'autorité organisatrice de la mobilité compétente en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Sans réponse dans le délai imparti, j'arrêterai l'organisation de la semaine scolaire de(s) écoles de votre commune conformément au cadre général.

Pour toute question relative à ce dossier, je vous invite à contacter Monsieur Julien BEAUCOURT au **03.87.38.63.60** ou par mail à l'adresse suivante :

**[ce.dsden57-de1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dsden57-de1@ac-nancy-metz.fr)**

Je vous prie d'agréer, mesdames les maires, messieurs les maires,, l'expression de ma considération distinguée.

  
Gregory PREMON